



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-25) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT EN ESPACE APAISE DE LA RUE DE STRASBOURG DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE VELO DU PLAN REGIONAL DE MOBILITE DURABLE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H5973H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 adoptant le Plan Régional pour une Mobilité Durable et notamment son annexe 2 relative à la Politique vélo ;

Vu la délibération n° CR 2017-077 du 18 mai 2017 adoptant le Plan Vélo Régional et notamment son annexe 1 relative aux modalités de financement des projets ;

Vu le programme d'espaces apaisés engagé par la Ville depuis 2010 ;

Considérant que le dispositif du Conseil régional soutient les opérations qui complètent le réseau cyclable structurant, favorisent l'accès au réseau de transport public et aux lycées ou Centre de Formation d'Apprentis, développent une offre de stationnement vélo dans le cadre de plans globaux, généralisent la mise en zone 30 du réseau viaire et la mise en double sens cyclable des voies à sens unique ;

Considérant que l'aménagement de la rue de Strasbourg (nord) en zone 30 avec double-sens cyclable, entre dans ce cadre et permet de favoriser les déplacements à vélo au sein du quartier et vers la ville voisine de Montreuil (93) ;

Considérant que ces aménagements cyclables sont finançables par la Région à hauteur de 30 % maximum de leur coût hors taxes, avec un plafond de dépense finançable de 550 € hors taxes par mètre linéaire aménagé ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 01 avril 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 03 avril 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Sollicite auprès du Conseil Régional, au titre du Plan Vélo Régional, une subvention pour les travaux d'aménagement en zone 30 du nord de la rue de Strasbourg.

ARTICLE II : S'engage à :

- ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional ;
- prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements ;
- tenir la Région informée de l'avancement des réalisations, dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional ;
- supporter au moins 20% de financement du montant HT des travaux sur fonds propres.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé